

**DEPARTEMENT DU TARN**  
**COMMUNE DE SAINT JULIEN DU PUY**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2025/14 DU 18 AVRIL 2025**

Portant ouverture d'une enquête publique

Pour la révision du zonage collectif d'assainissement

de la commune de Saint Julien du Puy

du 26 mai 2025 au 25 juin 2025 inclus

Le Maire de Saint Julien du Puy,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) : articles L.2224-7 et suivants ; D.2224-5 ; R.2224-6 et suivants,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et R122-17,

Vu le Code de l'urbanisme : articles L.123-1, L.151-24, R.151-49,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2025\_D06 en date du 10 avril 2025 prescrivant la révision du zonage d'assainissement,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse en date du 1er avril 2025 désignant Madame Evelyne MONTELS en qualité de commissaire enquêteur chargé de procéder à l'enquête publique ayant pour objet la révision du zonage collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Après avoir consulté le commissaire enquêteur sur les modalités et l'organisation de l'enquête ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Objet de l'enquête.**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la révision du zonage collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy ayant pour objectif de mettre en cohérence le zonage de l'assainissement avec les orientations du PLU et avec les ouvrages d'assainissement collectif de la commune préalablement à la réhabilitation de la station d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Cette enquête publique aura lieu du 26 mai 2025 à 9h au 25 juin 2025 à 17h, soit sur une durée de 31 jours.

**ARTICLE 2 : Autorité organisatrice de l'enquête et autorité responsable du projet.**

La commune de Saint Julien du Puy est à la fois Organisatrice et Porteur du projet de la révision du zonage collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy.

**ARTICLE 3 : Dates et durée de l'enquête.**

La durée prévue de l'enquête est de 31 jours consécutifs, du 26 mai 2025 à 9h au 25 juin 2025 à 17h.

#### **ARTICLE 4 : Désignation du commissaire enquêteur.**

Madame Evelyne MONTELS, retraitée de la fonction publique territoriale, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Toulouse n° E25000050/31 en date du 1er avril 2025.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218102580-20250418-A2025\_14-AR

S<sup>2</sup>LO

#### **ARTICLE 5 : Lieu et modalités de consultation du dossier d'enquête.**

##### **Format papier**

Les pièces du dossier d'enquête, dont celles concernant l'étude sur l'actualisation du réseau et du schéma d'assainissement collectif et les plans y afférents ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Saint Julien du Puy, pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir le lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h30, le mercredi de 14h à 19h30 et le vendredi de 16h à 18h. Les intéressés pourront y consigner leurs observations. Ils pourront aussi adresser leurs observations par courrier postal, à Mme le Commissaire enquêteur, Mairie, 573 Route de La Bartelle, 81440 Saint Julien du Puy .

##### **Format numérique**

Ces pièces pourront également être consultées sur le site internet de la collectivité locale [www.saintjulienpuy.com](http://www.saintjulienpuy.com)

Le public pourra également adresser ses observations par mail à l'adresse suivante : [mairie.stulienpuy@gmail.com](mailto:mairie.stulienpuy@gmail.com)

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique, dans les locaux de la Mairie de Saint Julien du Puy 573 Route de La Bartelle, 81440 Saint Julien du Puy aux jours et heures d'ouverture au public, tel que mentionnés ci-avant.

#### **ARTICLE 6 : Modalités de présentation des observations du public.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie de Saint Julien du Puy, aux heures d'ouverture ;
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : [mairie.stulienpuy@gmail.com](mailto:mairie.stulienpuy@gmail.com)
- Par courrier postal adressé à la mairie de Saint Julien du Puy 573 Route de La Bartelle, 81440 Saint Julien du Puy à l'attention de Madame le commissaire enquêteur, avec la mention « *Enquête publique sur le projet de la révision du zonage d'assainissement collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy* »
- En rencontrant le commissaire enquêteur, à l'occasion des permanences dont les modalités sont définies à l'article 7 ci-après.

Ne pourront être pris en considération que les courriers et courriels parvenus au plus tard le jour et heure de clôture de l'enquête publique soit le 25 juin 2025 à 17h.

#### **ARTICLE 7 : Permanences du commissaire enquêteur.**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Saint Julien du Puy, 573 Route de La Bartelle, 81440 Saint Julien du Puy, sans rendez-vous préalable les :

- Lundi 26/05/2025 de 9h à 12h,
- Mercredi 11/06/2025 de 14h à 17h,
- Mercredi 25/06/2025 de 14h à 17h,

#### **ARTICLE 8 : Publicité de l'enquête.**

Un avis d'enquête publique en caractères apparents sera publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Tarn.

L'avis au public sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les lieux habituels prévus à cet effet à la mairie de Saint Julien du Puy 573 Route de La Bartelle, 81440 Saint Julien du Puy.

En outre dans les mêmes conditions de délai et de durée sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé, par les soins du porteur de projet, à l'affichage du même avis sur 3 lieux significatifs de la commune de Saint Julien du Puy. Ces affiches doivent être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 et être visibles depuis les voies publiques.

Il sera en outre, mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint Julien du Puy ([www.saintjuliendupuy.com](http://www.saintjuliendupuy.com)) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette mesure de publicité fera l'objet d'un certificat du maire.

### **ARTICLE 9 : Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 3 ci-dessus, le registre d'enquête comportant tous les documents annexés sera transmis au commissaire enquêteur et clos par lui.

A compter de la réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur communiquera à la mairie de Saint Julien du Puy, sous huit jours, son procès-verbal de synthèse. La mairie dispose ensuite de quinze jours pour y répondre.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et rédigera ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou défavorables au projet de la révision du zonage collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy.

L'ensemble du dossier et du registre, accompagnés du rapport et des conclusions, seront transmis par le commissaire enquêteur à la mairie de Saint Julien du Puy dans un délai de trente jours à l'issue de l'enquête

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions à Monsieur le président du Tribunal administratif de Toulouse.

### **ARTICLE 10 : Rapport du commissaire enquêteur**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public

- Sur le site internet de la commune de Saint Julien du Puy : [www.saintjuliendupuy.com](http://www.saintjuliendupuy.com)
- Sur support papier, à la mairie où s'est déroulée l'enquête publique

La durée de cette mise à disposition sera d'une année pleine à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

### **ARTICLE 11 : Rapport du commissaire enquêteur**

A l'issue de l'enquête, le conseil municipal de la commune de Saint Julien du Puy pourra délibérer sur l'approbation du projet de la révision du zonage collectif d'assainissement de la commune de Saint Julien du Puy, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

### **ARTICLE 12 : Exécution du présent arrêté**

Le Commissaire Enquêteur et le Maire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218102580-20250418-A2025\_14-AR

S<sup>2</sup>LO 

Le présent arrêté sera publié et fera l'objet d'un affichage à la Mairie de Saint Julien du Puy, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Une copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Tarn
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Toulouse,
- Madame Evelyne MONTELS, Commissaire Enquêteur

Fait à Saint Julien du Puy,  
Le 18 avril 2025.

Le Maire,  
Eric MAZARS



Pour copie conforme.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le 18 avril 2025  
et de la publication/ notification le 8 avril 2025.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Toulouse ou par le biais de l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 081-218102580-20250418-A2025\_14-AR